

*LA ROQUEBRUSSANNE,  
COMMUNE EN MARCHE AGIR POUR L'ENERGIE*

**CHARTRE D'OBJECTIFS**

31 mars 2010

Annexe 3

La Commune de La Roquebrussanne affirme l'ambition d'agir localement sur l'énergie et pour le climat en région Provence - Alpes - Côte d'Azur. Elle souhaite réduire fortement la consommation énergétique du territoire communal ainsi que ses émissions de gaz à effet de serre, dans le respect des engagements européens, nationaux et régionaux.

S'inscrivant dans le programme régional « AGIR pour l'Energie », La Roquebrussanne qui est une « Commune en marche » se dote aujourd'hui d'une « Charte d'objectifs » qui constituera un guide pour sa réflexion et son action quotidienne.

La Commune fait le choix de promouvoir la sobriété et l'efficacité énergétiques et de s'ouvrir aux énergies renouvelables et propres. Et elle souhaite amplifier les efforts et les initiatives déjà engagées.

La Commune de La Roquebrussanne s'engage sur les orientations stratégiques suivantes :

- assurer une gestion énergétique de son patrimoine qui soit performante et porteuse d'exemplarité pour le territoire communal
- organiser dans cette optique les services municipaux, développer les compétences internes et mobiliser les compétences externes
- informer, associer et mobiliser les citoyens et les acteurs économiques pour une politique Energie Climat locale
- promouvoir un aménagement du territoire communal et une mobilité en son sein qui soient économes et durables
- garantir à long terme un approvisionnement en énergie et en eau de la commune, en synergie avec les partenaires de la Commune
- lutter contre la précarité énergétique qui touche une partie de sa population
- valoriser le patrimoine et la culture locale

La Commune de La Roquebrussanne portera particulièrement son effort sur les points suivants.

***1. Gérer le patrimoine communal efficacement et de manière exemplaire***

- Approfondir la connaissance du patrimoine communal dans ses différentes composantes (Bâtiments - Equipements, Eclairage public, Flotte de véhicules), de ses consommations en énergie et en eau, et en assurer un suivi dans le temps de manière simple et accessible
- Inciter à des usages de ce patrimoine qui soient plus économes en énergie et en eau, à travers notamment une inflexion des comportements de leurs utilisateurs
- Planifier et programmer des travaux pertinents, adaptés et réalistes pour améliorer la performance énergétique du patrimoine communal
- S'occuper particulièrement de l'éclairage public et poursuivre les réflexions déjà engagées
- Renforcer l'isolation thermique des bâtiments existants et privilégier l'emploi de matériaux écologiques
- Réfléchir sur l'évolution des modes de chauffage actuels, et notamment sur le devenir des équipements utilisant une énergie fossile et « carbonée » (comme le fuel), sur les potentialités de recourir à des énergies renouvelables et propres (comme le bois) ainsi que sur l'opportunité d'installer des « réseaux de chaleur » pour alimenter certains équipements publics, en appréhendant leurs impacts sur l'environnement

***2. Organiser les services et développer les compétences***

- Poursuivre de manière volontariste la mise en place d'un dispositif de suivi des consommations du patrimoine en matière d'énergie et d'eau, engagée avec le concours de l'Econome de flux porté par le Pays de la Provence Verte

- Sensibiliser le personnel communal aux enjeux énergétiques et promouvoir les éco-attitudes, par exemple en renouvelant l'appel aux compétences de l'Espace Info-Energie intervenant sur le territoire
- Former le personnel communal dans ses différentes catégories aux techniques de la maîtrise de l'énergie
- Parfaire l'organisation des services municipaux et notamment de ceux qui sont en contact avec les administrés et qui peuvent jouer un rôle majeur pour la prise en compte des questions énergétiques, comme le Service de l'Urbanisme en amont de l'instruction des Permis de construire

### ***3. Associer et mobiliser les citoyens***

- Sensibiliser la population sur les enjeux énergétiques dans les différents aspects de leur vie quotidienne et promouvoir les éco-attitudes
- Favoriser l'information pratique de la population sur les possibilités techniques existantes d'économiser l'énergie
- Cibler particulièrement la population enfantine et la population scolarisée sur la commune, et à travers eux toucher les parents
- S'appuyer pour ce faire sur les dispositifs de concertation existants (comme les commissions extra-municipales) et mobiliser les compétences professionnelles existantes (comme l'Espace Info-Energie)
- Communiquer sur les mesures mises en œuvre par la Commune et sur leurs impacts énergétiques obtenus, avec des données objectives

#### ***4. Associer et mobiliser les acteurs économiques***

- Associer les différents secteurs de l'économie locale (agriculture, bâtiment, commerce, tourisme ...)
- Valoriser les commerces de La Commune qui participent à la Maitrise d'Energie
- Favoriser les circuits de distribution courts
- Mobiliser particulièrement le monde du bâtiment, de la construction et de la réhabilitation, présent ou intervenant dans la commune, sur la qualité environnementale et la performance énergétique du bâti
- Favoriser l'installation sur la Commune d'entreprises écologiquement responsables

#### ***5. Planifier et construire la ville énergétiquement performante***

- Mener une réflexion sur l'aménagement du territoire communal, les modes d'urbanisation et leurs impacts énergétiques, en s'appuyant notamment sur le Plan local d'urbanisme (PLU)
- S'investir dans le domaine énergétique tout à la fois sur la construction neuve et sur le devenir du parc immobilier existant
- Traiter la question de l'habitat, mais également celle des autres fonctions urbaines (locaux d'activité...)
- Envisager une opération publique d'incitation à la requalification énergétique de l'habitat ancien, notamment dans le centre du village
- Privilégier des opérations d'aménagement globales à haute qualité environnementale et performance énergétique, du type « Eco-quartier », zone d' « Eco-entreprises » ...

- Promouvoir les labels de qualité et de performance environnementale et énergétique auprès des particuliers et des professionnels
- Profiter du dépôt du Permis de construire pour inciter les postulants à l'amélioration de la qualité environnementale et énergétique urbaine

#### ***6. Développer la mobilité durable***

- Viser à maîtriser la mobilité automobile
- Promouvoir un usage optimisé des voitures individuelles, notamment par le développement du covoiturage
- Inciter au développement de l'offre et de la fréquentation en matière de transports publics routiers et promouvoir l'inter-modalité
- Favoriser et faciliter la marche à pied et le vélo comme modes de déplacements
- Mettre sur pied une opération du type « Pédibus / Marchons ensemble vers l'École »

#### ***7. Garantir un approvisionnement en énergie et en eau durable***

- Prévenir la pollution de l'eau dans le bassin versant Caramy/Isole
- Mener une politique forte sur la ressource en eau du territoire communal, et continuer la politique de maîtrise des fuites
- S'appuyer pour cela notamment sur l'opérateur qu'est le Canal de Provence, en vue de sécuriser l'approvisionnement en eau de la population et de développer l'irrigation agricole
- Approfondir de manière volontariste les potentialités de la Biomasse en général et du Bois Energie en particulier, et participer à la structuration locale d'une filière dans ce domaine

- Poursuivre l'exploration de la Filière éolienne sur le territoire communal, en s'appuyant sur l'étude du projet en cours (parc éolien sur le plateau)
- S'intéresser, de manière complémentaire, aux opportunités des différentes filières solaires (thermique, photovoltaïque)

### ***8. Lutter contre la précarité énergétique et développer la solidarité***

- S'engager hardiment dans une politique locale de lutte contre la précarité énergétique
- Identifier, qualifier et quantifier les problèmes posés à la population en la matière
- Trouver les meilleurs moyens pour accompagner et aider le public en situation de précarité énergétique, pour qu'il devienne plus actif dans la résolution de ses difficultés
- Etudier les possibilités de favoriser la réalisation de Diagnostic énergétique du logement des personnes concernées
- S'appuyer pour la mise en œuvre de cette politique sur les travailleurs sociaux intervenant sur la commune, et particulièrement ceux relevant du Comité communal d'action sociale (CCAS)

### ***9. Valoriser le patrimoine et la culture***

- Valoriser, notamment sous l'angle énergétique, le patrimoine forestier présent sur le territoire communal
- Trouver le meilleur équilibre entre la valorisation architecturale et urbaine du patrimoine bâti et la prise en compte des enjeux énergétiques (qualité environnementale du bâti, recours à des équipements performants...).
- Développer le conseil auprès de la population et des acteurs locaux sur la qualité patrimoniale et environnementale du parc immobilier

- Aider au développement de l'éco-tourisme et sensibiliser les touristes sur leurs impacts énergétiques

En application de la présente Charte d'objectifs, la Commune de La Roquebrussanne élaborera un Plan triennal d'actions, dont elle informera la population et les acteurs locaux, et qu'elle valorisera auprès de ses partenaires et notamment la Communauté de communes du Val d'Issole, le Pays de la Provence Verte, le Département du Var, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

La Commune de La Roquebrussanne réaffirme sa volonté de se porter candidate en 2010 auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'appellation « Commune Lauréate AGIR pour l'Energie » pour les trois prochaines années.

\* \* \* \* \*